

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision n° 44640 du 11 juin 2015 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « armurerie et pyrotechnie » – session 2015

NOR : INTJ1519487S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;
Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés ;
Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;
Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 11 juin 2015,

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves de l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « armurerie et pyrotechnie » session 2015, les deux (2) sous-officiers dont le nom suit, classés par ordre alphabétique, sont déclarés reçus :

Benedi Nicolas	Nigend : 246143
Martinet Frédéric	Nigend : 209802

Article 2

Le brevet supérieur de spécialiste spécialité « armurerie et pyrotechnie » est attribué à ces deux (2) sous-officiers à compter de la date de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
L'adjoint au sous-directeur des compétences,
J.-P. CHENEL